

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

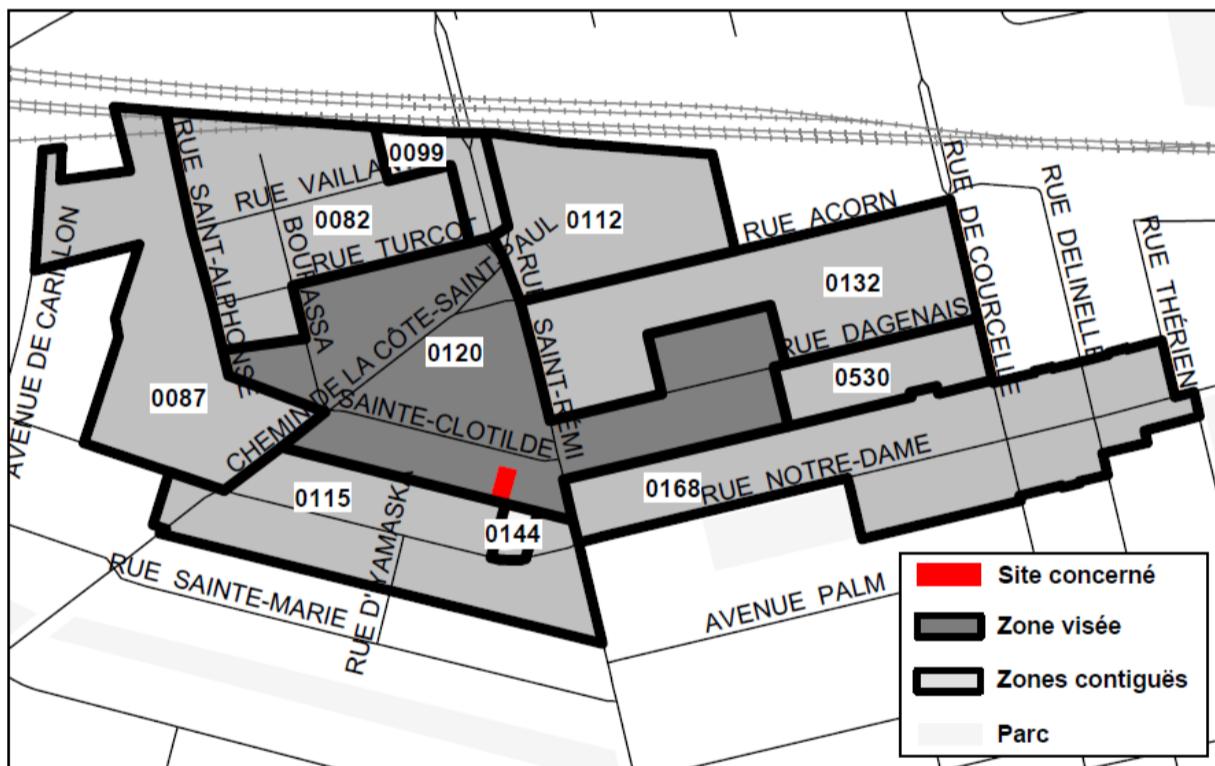
Premier projet de résolution CA25 220224 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA25 220224 visant à autoriser le retrait de logements dans le cadre d'un projet de lotissement visant l'immeuble situé au 5018-5022, rue Sainte-Clotilde (lot numéro 6 613 798 du cadastre du Québec) (dossier 1258678012) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 août 2025, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **27 août 2025, dès 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de résolution vise à autoriser le retrait de logements dans le cadre d'un projet de lotissement pour le bâtiment situé au 5018-5022, rue Sainte-Clotilde (lot 6 613 798 du cadastre du Québec), selon les autorisations et exigences énoncées, et ce, malgré l'article 151.0.1 (retrait de logement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0120 ainsi que les zones contiguës 0082, 0087, 0099, 0112, 0115, 0132, 0144, 0168 et 0530 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse : [Dossiers à l'étude en matière d'urbanisme dans Le Sud-Ouest](#).

FAIT à Montréal, le 19 août 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude